

ORGANISATION ET UTILISATION DU REFERENTIEL.

Le référentiel du domaine professionnel du diplôme est construit à partir du référentiel des activités professionnelles établi pour ce diplôme.

Il définit les compétences caractéristiques du diplôme regroupées autour de capacités générales.

Chaque compétence et le niveau devant être atteints sont caractérisés par des savoir-faire et savoirs technologiques associés.

* les savoir-faire sont définis par :

- Ce que le candidat doit être capable de réaliser.
- Les conditions de réalisation, les ressources.
- Les indicateurs de compétence et les critères de réussite.
- Les niveaux d'exigence pour les unités intermédiaires et terminale .

* Les savoirs technologiques associés sont définis au regard des savoir-faire par :

- Les connaissances (notions, concepts).
- Les limites exigées des connaissances